

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 23 juin 2015, au local du bureau municipal à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve  
Mathieu Bibeau  
Jessie Beaulieu  
Claude Lachance  
Carole Desharnais  
Absent : Michel Moreau

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 19h30.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2015.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Octroi du contrat de prolongement de réseau du développement Faucher.
3. Résolution pour la signature des documents de la municipalité.
4. Divers :
  - 1) Programmes de subvention.
5. Période de questions.
6. Fermeture de la séance.

**15-06-7940**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Jessie Beaulieu, **APPUYÉE** par Madame Suzie Villeneuve, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER** l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que présenté.

Adoptée

15-06-7941

**OCTROI DU CONTRAT DE PROLONGEMENT DE RÉSEAU  
DU DÉVELOPPEMENT FAUCHER.**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, en charge du dossier, a publié un appel d'offre sur le site SEAO;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions reçues a eu lieu lundi le 15 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** les offres reçues exposées dans le tableau ici-bas;

Nom de la compagnie	Prix soumis (sans option)	Prix soumis (avec option)	Conformité
E.M.P. inc	136 369,83\$	155 156,75\$	Oui
Construction Lemay inc.	147 975,12\$	170 183,69\$	Oui
Les excavations Sainte-Croix inc.	151 867,71\$	172 432,17\$	Oui
Excavation Tourigny	160 350,33\$	188 272,17	Non
Excavation H. St-Pierre	163 000,00\$	196 200,00\$	Non
Excavation Bolduc inc.	170 715,33\$	201 466,57\$	Oui
Gagné excavation ltée	175 488,06\$	197 584,30\$	Non
Construction de l'Amiante	185 651,51\$	2074 496,99\$	Oui
T.G.C. inc.	185 109,18\$	211 344,18\$	Oui
Les équipements Martel inc.	190 201,99\$	217 497,06\$	Non
Gilles Audet Excavation inc.	230 073,02\$	264 351,67\$	Oui
Excavation Jos Pelletier inc.	267 972,78\$	293 014,38\$	Oui

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est conforme en tout point aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'OCTROYER le contrat de prolongement du réseau d'égout pour le développement Faucher a E.M.P. inc selon les prix unitaires et forfaitaires qu'elle a soumis, soit 136 369,83\$ sans option et 155 156,75\$ avec option, QUE Monsieur Yvan Charest, maire et Madame Jolyane Houle, directrice générale, sont et soient autorisés à signer les documents nécessaires et QUE les sommes soient payées à même le surplus cumulé. Le montant des travaux sera également assujetti à l'entente promoteur soit un partage des coûts à 50/50.

Adoptée

15-06-7942

**RÉSOLUTION POUR LA SIGNATURE DES DOCUMENTS DE  
LA MUNICIPALITÉ.**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a procédé au changement de pro-maire passant de Madame Jessie Beaulieu a Monsieur Claude Lachance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE nommer Monsieur Claude Lachance, signataire en remplacement de Madame Jessie Beaulieu.

Adoptée

**DIVERS :** 1) Programmes de subvention : Lucie et Jolyane présenteront un projet pour valoriser l'offre en loisirs existante dans le but de demander une subvention.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15-06-7943**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h45.

Adoptée

### **ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

---

Directrice générale

---

Maire

---

Directrice générale